YERRES

Services financiers
N° Tél. 01.69.49.76.25
N/réf. : NDA/CP/CB/FB

DECISION N° 2007/302

OBJET : vente d'un duplicopieur GR 3750

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT qu'il convient de vendre le duplicopieur GR 3750 et son reliquat de consommables (master + cartouches) appartenant à la ville de Yerres à Monsieur Christian SCAGLIARINO, domicilié 44 allée des Chevreuils à Yerres,

CONSIDERANT que Monsieur Christian SCAGLIARINO accepte de reprendre le duplicopieur GR 3750 pour un montant de 120 euros,

DECIDE

DE PROCEDER à la vente du duplicopieur GR 3750 à Monsieur Christian SCAGLIARINO, domicilié 44 allée des Chevreuils à Yerres, pour un montant de 120 euros,

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

Fait à Yerres, le 2 octobre 2007

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE